



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale  
Île-de-France

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 mars 2024



## 1<sup>ère</sup> ÉDITION DES TROPHÉES HANDICAP SANTÉ : UN APPEL À PROJETS POUR SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCÈS AUX SOINS

**La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) lance cette année la 1<sup>ère</sup> édition des Trophées Handicap Santé : cette initiative vise à soutenir et valoriser les actions innovantes en faveur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants familiaux.**

### ➤ Contexte et enjeux

Les personnes vivant avec un handicap comme leurs aidants familiaux peuvent ressentir le besoin de bénéficier d'un accompagnement extérieur.

En effet, être en situation de handicap mais aussi soutenir un proche avec un handicap représente une charge lourde, aussi bien physique que psychologique, se traduisant souvent par un isolement social. Cette situation va favoriser la perte d'autonomie et peut entraîner des situations de renoncement aux soins. Ainsi, en 2023 et en Île-de-France, **23 % des personnes vivant avec un handicap n'ont pas eu accès aux soins<sup>1</sup>.**

C'est pourquoi la Cramif souhaite encourager et soutenir les actions visant à **favoriser l'accompagnement** de ces publics en lançant la 1<sup>ère</sup> édition des **Trophées Handicap Santé**.

Dans le cadre de cette démarche, **un appel à projets** est en cours.

### ➤ Les Trophées Handicap Santé : une initiative engagée et ambitieuse



**Initiative Régionale  
Handicap Santé**

Les Trophées Handicap Santé sont l'une des 3 grandes composantes de **l'Initiative Régionale Handicap Santé** (IRHS), l'instance régionale au service de l'accès aux soins et à la santé des personnes vivant avec un handicap portée par la **Cramif** et l'association **Handidactique**.

Les Trophées Handicap Santé ont pour ambition de soutenir au moins un projet dans chacune des deux catégories suivantes :

- **Actions innovantes réalisées** dont les résultats probants seront valorisés par la remise d'un trophée. Ces actions seront également reconnues avec l'attribution d'une subvention afin de faciliter leur poursuite, leur développement ou leur extension.
- **Actions innovantes en cours d'élaboration** qui seront encouragées par la remise d'un trophée et soutenues par l'attribution d'une subvention.

<sup>1</sup>Source : baromètre Handifaction



Le montant de la **subvention pourra aller jusqu'à 30 000 euros**, au titre des actions réalisées en 2024.

### ➤ Dépôt des candidatures jusqu'au 31 mars

Cet appel à projets s'adresse aux associations, établissements médico-sociaux et structures à but non lucratif œuvrant en Île-de-France.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 mars 2024**.

## INFORMATIONS ET DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront examinées par la Cramif et soumises à un jury de sélection, composé de représentants du conseil d'administration de la caisse, de représentants du réseau Assurance Maladie et de partenaires institutionnels ou associatifs.

Une cérémonie sera organisée en novembre 2024 pour remettre aux lauréats leur Trophée Handicap Santé.

## A propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans les domaines sanitaire et social et de l'autonomie.

Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ [CRAMIF.FR](https://www.cramif.fr)

### Contact presse :

✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr)

📍 @cramif  LinkedIn  YouTube